

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 22 MARS 2021

* * * * *

PRESENTS : Mme DALOT, MM. GASNET, ISOLA, CHEBANCE, Mme PSALMON, MM. SCHWEYER, GUILLEMET, Mmes BOURGOIS, GIGNON, M. PETIT, Mme FLUZIN, MM. DUFOSSÉ, GOUNY, PAROTON.

EXCUSÉE : Mme GOUSSAUD

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 FEVRIER 2021

Une observation a été formulée par Julien CHEBANCE concernant les demandes de certificats d'urbanisme aux Ecuers ; il y aurait lieu de préciser :

- Qu'il aurait souhaité que le Conseil Municipal délibère sur les conditions d'acceptation de ces demandes de certificats d'urbanisme en dehors des parties actuellement urbanisées avant de se prononcer sur les cas particuliers.

- Gérard GASNET s'est retiré de la séance et n'a donc pas participé ni à la discussion, ni au vote.

Aucune autre observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - COMMUNE -

EXPOSE DU MAIRE

Je vous soumetts, en premier lieu, le Compte Administratif de l'exercice 2020.

Il fait ressortir un excédent global de clôture de 310 256.77 €.

Cet excédent est repris au Budget Primitif 2021.

L'assemblée voudra bien faire savoir si elle adopte le Compte Administratif de l'exercice 2020. Celui-ci est en concordance avec le Compte de Gestion dressé par Monsieur le Receveur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

APPROUVE le Compte Administratif 2020.

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 - COMMUNE -
DRESSE PAR M FRANCK BENOIT, RECEVEUR**

Mme le Maire rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

En application des dispositions des articles L1612-12 et L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le Compte de Gestion du Comptable qui doit être voté préalablement au Compte Administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Après s'être fait présenter les Budgets Primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'elle lui a prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE le Compte de Gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2020.

Ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - COMMUNE -

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Sous la présidence de Georges GOUNY délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2020 dressé par le Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		344 160.18		211 799.69		555 959.87
Opérations de l'exercice	511 031.31	477 127.90	127 645.24	142 961.97	638 676.55	620 089.87
TOTAUX	511 031.31	821 288.08	127 645.24	354 761.66	638 676.55	1 176 049.74
Résultats de clôture		310 256.77		227 116.42		537 373.19
Restes à réaliser			7 000.00		7 000.00	
TOTAUX CUMULES	511 031.31	821 288.08	134 645.24	354 761.66	645 676.55	1 176 049.74
Résultats définitifs		310 256.77		220 116.42		530 373.19

2° **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;

4° **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020 - COMMUNE -

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu ce jour le Compte Administratif de l'exercice 2020.

Statuant sur l'affectation du résultat de Fonctionnement

Considérant les éléments suivants :

◆ Pour Mémoire :

Résultat de Fonctionnement Antérieur Reporté (002)	344 160.18
Résultat d'Investissement Antérieur Reporté (001)	211 799.69

◆ Solde d'exécution de la Section d'Investissement au 31/12/2020 :

Solde d'exécution de l'exercice	15 316.73
Résultat d'Investissement Antérieur Reporté	<u>211 799.69</u>
Solde d'exécution cumulé	227 116.42

◆ Restes à Réaliser au 31 Décembre 2020 :

Sur Dépenses d'Investissement	7 000.00
Sur Recettes d'Investissement	<u>-</u>
Solde des Restes à Réaliser	7 000.00

◆ Résultat Consolidé de la Section d'Investissement au 31/12/2020 :

Rappel du Solde d'exécution Cumulé	227 116.42
Rappel du Solde des Restes à Réaliser	<u>- 7 000.00</u>
	220 116.42

◆ Résultat de Fonctionnement à Affecter :

Résultat de 2020	- 33 903.41
Résultat de Fonctionnement Antérieur Reporté	<u>344 160.18</u>

TOTAL A AFFECTER **310 256.77**

DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la Section de Fonctionnement comme suit :

Couverture besoin de financement de la Section d'Investissement (1068 N+1)	0.00
---	------

Affectation complémentaire au financement de la Section d'Investissement (1068 N+1)	50 000.00
--	-----------

Reste disponible sur Résultat de Fonctionnement Cumulé (002 → B.P 2021)	260 256.77
--	-------------------

**ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020
- LOTISSEMENT DES ECURES -**

EXPOSE DU MAIRE

Je vous sou mets, en premier lieu, le Compte Administratif de l'exercice 2020.

Il fait ressortir un déficit global de clôture de 41 661.55 €.

Ce déficit sera repris au Budget Primitif 2021.

L'assemblée voudra bien faire savoir si elle adopte le Compte Administratif de l'exercice 2020. Celui-ci est en concordance avec le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE le Compte Administratif 2020.

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020
- LOTISSEMENT DES ECURES - DRESSE PAR M. FRANCK BENOIT,
RECEVEUR**

Mme le Maire rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du Comptable à l'ordonnateur.

En application des dispositions des articles L1612-12 et L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le Compte de Gestion du Comptable qui doit être voté préalablement au Compte Administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Après s'être fait présenter les Budgets Primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE le Compte de Gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2020.

Ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020
- LOTISSEMENT DES ECURES -**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Sous la présidence de Georges GOUNY délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2020 dressé par le, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		97 092.32	146 720.47		146 720.47	97 092.32
Opérations de l'exercice	32 081.29	28 930.68	15 747.79	26 865.00	47 829.08	55 795.68
TOTAUX	32 081.29	126 023.00	162 468.26	26 865.00	194 549.55	152 888.00
Résultats de clôture		93 941.71	135 603.26		41 661.55	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	32 081.29	126 023.00	162 468.26	26 865.00	194 549.55	152 888.00
Résultats définitifs		93 941.71	135 603.26		41 661.55	

2° **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;

4° **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

VOTE DES BUDGET PRIMITIFS 2021

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL

Le projet du Budget Primitif 2021 a été examiné par la Commission des Finances, il s'élève à 947 340 € répartis à raison de 679 130 € pour la section de Fonctionnement et 268 210 € pour la section d'Investissement.

- Pour ce qui concerne la section de Fonctionnement, le budget de 679 130 € se répartit comme suit :

- 447 210 € de recettes prévisionnelles sur l'exercice
- 231 920 € d'excédent reporté

- En matière d'Investissement, le budget de 268 210 € est le suivant :

- 140 900 € de recettes prévisionnelles
- 127 310 € d'excédent reporté

Le projet de budgets cumulés se monte donc à 947 340 €.

L'assemblée examine les propositions contenues dans ce projet de Budget Primitif avant de procéder au vote, et en particulier :

- Les Taxes Locales
- Les Subventions
- Les Investissements

Voir tableaux ci-joints : - Budgets Fonctionnement/Investissement

- Tableau des subventions
- Récapitulatif des travaux et investissements prévus

COMMUNE : FONCTIONNEMENT - SUIVI DU BUDGET -

	REALISATIONS	REALISATIONS	PREVISIONS	REALISATIONS	PREVISIONS
	2018	2019	2020	2020	2021
RECETTES	442 820 €	457 410 €	461 000 €	477 100 €	460 700 €
• <i>Produits Fiscaux</i>	156 720 €	164 850 €	165 000 €	167 610 €	166 900 €
• <i>Taxes Pylônes</i>	123 130 €	126 250 €	132 200 €	132 200 €	135 200 €
• <i>Dotations Etat</i>	128 500 €	130 590 €	128 000 €	132 170 €	128 300 €
• <i>Divers</i>	34 470 €	35 720 €	35 800 €	45 120 €	30 300 €
DEPENSES	314 070 €	324 910 €	371 200 €	342 640 €	358 200 €
• CHARGES GENERALES	78 000 €	85 840 €	83 000 €	75 090 €	85 000 €
- <i>Energie</i>	15 700 €	19 260 €	18 000 €	14 350 €	18 000 €
- <i>Fournitures</i>	17 700 €	15 820 €	16 000 €	12 900 €	16 000 €
- <i>Assurances</i>	14 000 €	13 450 €	14 000 €	12 900 €	14 000 €
- <i>Divers</i>	30 600 €	37 310 €	35 000 €	34 940 €	37 000 €
• CHARGES PERSONNEL	163 700 €	164 800 €	178 600 €	180 450 €	175 000 €
• CHARGES FINANCIERES	1 620 €	1 250 €	1 400 €	820 €	1 000 €
• AUTRES CHARGES GEST	70 750 €	73 020 €	108 200 €	86 280 €	97 200 €
- <i>Cotisations Syndicats</i>	6 650 €	4 550 €	6 000 €	7 400 €	6 500 €
- <i>Subventions/Aides diverses</i>	8 000 €	14 430 €	10 000 €	6 850 €	10 000 €
- <i>Autres</i>	28 450 €	28 360 €	40 000 €	35 780 €	36 000 €
- <i>EVOLIS 23 : Travaux</i>	15 450 €	13 480 €	25 000 €	19 740 €	25 000 €
- <i>EVOLIS 23 : Rembst Prêts+SDIS</i>	12 200 €	12 200 €	12 200 €	12 190 €	12 200 €
- <i>Autres Services Extérieurs</i>		- €	15 000 €	4 320 €	7 500 €
• IMPREVUS					
RESULTAT COURANT	128 750 €	132 500 €	89 800 €	134 460 €	102 500 €
OPERATIONS D'ORDRE :	43 840 €	42 570 €	35 580 €	36 100 €	30 310 €
- <i>Amortissement et Dotations</i>	43 840 €	42 570 €	35 580 €	35 580 €	30 310 €
- <i>Cessions immobilières</i>				520 €	
RESULTAT NET	84 910 €	89 930 €	54 220 €	98 360 €	72 190 €
EXCEDENT REPORTE	147 010 €	231 920 €	261 860 €	261 860 €	310 220 €
RESULTAT CUMULE AJUSTE	231 920 €	321 850 €	316 080 €	360 220 €	382 410 €
<i>Transfert Section INVEST. Cne</i>		60 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €
<i>Transfert Section INVEST. Lot.</i>					
DISPONIBLE NET AJUSTE	231 920 €	261 860 €	266 080 €	310 220 €	332 410 €

COMMUNE : INVESTISSEMENT - SUIVI DU BUDGET -

	REALISATIONS	REALISATIONS	PREVISIONS	REALISATIONS	PREVISIONS
	2018	2019	2020	2020	2021
RESSOURCES	65 340 €	145 870 €	93 000 €	142 960 €	90 900 €
• SUBVENTIONS A RECEVOIR (RAR)		41 500 €			
• FONDS COMP. TVA (FCTVA)	18 400 €	1 450 €	1 420 €	53 080 €	1 490 €
• AUTRES SUBVENTIONS	2 800 €		5 700 €	3 180 €	5 500 €
• AMORTISSEMENTS	43 840 €	42 570 €	35 580 €	35 580 €	30 310 €
• EMPRUNT					
• PDTS EXCEPTIONNELS					
• CESSION MATERIEL				520 €	3 300 €
• AMENDES DE POLICE	300 €	350 €	300 €	600 €	300 €
• TRANSFERT SECTION FCT		60 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €
EMPLOIS	60 942 €	115 210 €	113 560 €	73 860 €	99 410 €
• REMBST EMPRUNTS EN K	20 500 €	20 770 €	21 060 €	21 060 €	21 360 €
• INVESTISSEMENTS PREVUS	40 442 €	94 440 €	92 500 €	52 800 €	74 750 €
- Bâtiments	3 500 €	2 310 €	14 800 €	4 800 €	15 550 €
RAR		1 790 €	20 000 €	- €	- €
- Mobilier/Matériel	1 650 €	1 160 €	7 000 €	4 300 €	22 200 €
RAR					7 000 €
- Réseau électrique/incendie		- €	2 000 €	- €	2 000 €
RAR			5 000 €	- €	- €
- Autres/Aire loisirs/Signalis.	34 590 €	55 980 €	43 700 €	43 700 €	28 000 €
RAR		10 340 €	- €	- €	- €
- Opérations Immobilières	702 €	4 860 €	- €	- €	- €
RAR		18 000 €	- €	- €	- €
• CESSION MATERIEL					3 300 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	4 398 €	30 660 €	- 20 560 €	69 100 €	- 8 510 €
RÉSULTAT REPORTÉ	122 770 €	127 310 €	157 980 €	157 980 €	227 080 €
RÉSULTAT CUMULÉ AJUSTE	127 310 €	157 980 €	137 420 €	227 080 €	218 570 €

SUBVENTIONS 2021

	2019	2020	Propositions 2021
COOPERATIVE SCOLAIRE	0 € <i>(proposé par la Commission Ecole)</i>	0 € <i>(proposé par la Commission Ecole)</i>	0 € <i>(proposé par la Commission Ecole)</i>
A.C.C.A Subvention exceptionnelle	(+ 1%) 390 € + 3 000€ (Sub. Ex) <i>(proposé par la Commission Des Finances)</i>	(+ 2%) 400 €	(+ 2%) 410 €
FOYER RURAL	(+ 1%) 1 670 €	(+ 2%) 1 400 € <i>(- Four : 366 €)</i>	1 800 €
C.C.A.S Subvention exceptionnelle	3 000 € 1 000 €	2 000 €	3 000 €
COMICE AGRICOLE	135 €	135 €	135 €
RALLYE DU VAL DE CREUSE	(+ 1%) 170 €	(+ 2%) 175 €	(+ 2%) 180 €
L'ECOLE DES DIABLOTINS	200 €	200 €	220 €
CANITRAIL 23 Subvention exceptionnelle	200 € 480 €	200 € 150 € (Protection Civile Trail 10/2020)	200 €
LES ARCHERS DU VAL DE CREUSE	200 € + 300 € (Eqpts) <i>(proposé par la Commission des Finances)</i>	200 €	200 €
RALLYMEN CREUSOIS	200 €	200 €	200 €
LIGUE CONTRE LE CANCER	600 €	500 €	500 €
LENSEMBLE VOCAL VIDOLAÏ	-	200 €	200 €

TOTAL :

~~5 809 €~~
6 959 €

~~6 001 €~~
7 501 €

7 045 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DECIDE :

Au titre des taxes locales :

⇒ De maintenir les taux d'imposition, à savoir :

- Foncier Bâti : 10.92 %

- Foncier Non Bâti : 50.31 %

Au titre des subventions :

⇒ D'accorder les subventions cf au tableau joint

⇒ De ne pas donner suite à toutes les autres nouvelles demandes de subvention

ADOPTE le Budget Principal 2021 qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Dépenses : 720 956.77 €

Recettes : 720 956.77 €

Dépenses : 318 016.42 €

Recettes : 318 016.42 €

VOTE DU BUDGET LOTISSEMENT DES ECURES

Le projet du Budget Primitif 2021 a été examiné par la Commission des Finances, il s'élève à 296 281.26 € répartis à raison de 144 443.39 € pour la section de Fonctionnement et de 151 837.87 € pour la section d'Investissement.

L'assemblée examine les propositions contenues dans ce projet de Budget Primitif avant de procéder au vote (voir tableau ci-joint)

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

ADOPTE le Budget Lotissement des Ecures 2021 qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Dépenses : 144 443.39 €

Recettes : 144 443.39 €

Dépenses : 151 837.87 €

Recettes : 151 837.87 €

LOTISSEMENT DES ECURES 2021

DEPENSES				RECETTES			
FONCTIONNEMENT							
compte	Libellé	Prévision	Réalisation	compte	Libellé	Prévision	Réalisation
002	Déficit Reporté			002	Excédent Reporté	94 441,39	
6045	Achat d'études			7015	Vente de produits finis 1ere tranche	46 802,00	
605	Travaux	1 400,00		706811	Redevance Assainissement Collectif		
60612	Energie-Electricité	200,00		706813	Participation Assainissement Collectif	1 500,00	
60632	Fourniture petit équipement						
6226	Honoraires	1 200,00		7473	Subvention Département		
6231	Annonces	500,00					
6354	Droits d'enregistrement	2 207,00					
608 (043)	Frais accessoires	850,00		796 (043)	Transfert de charges financières	850,00	
6588	Charges diverses gestion courante	1,00					
66111	Intérêts	850,00					
673	Charges exceptionnelles						
6745	Subventions (Excédent cumulé)	92 640,39					
71355 (042)	variation de stocks terrains aménagés	44 595,00		71355 (042)	variation de stocks terrains aménagés	850,00	
7133 (042)	Variation des encours de production de biens			7133 (042)	Variation des encours de production de biens		
Total		144 443,39	0,00			144 443,39	0,00

DEPENSES				RECETTES			
INVESTISSEMENT							
compte	Libellé	Prévision	Réalisation	compte	Libellé	Prévision	Réalisation
001	Déficit Reporté	135 603,26		001	Excédent Reporté		
1641	Remboursement emprunt	15 384,61		1641	Emprunt (Déficit cumulé)	107 242,87	
3555 (040)	Terrains aménagés	850,00		3555 (040)	Terrains aménagés	44 595,00	
				16874			
3351 (040)	Terrains			3351 (040)	Terrains		
3354 (040)	Etudes			3354 (040)	Etudes		
3355 (040)	Travaux			3355 (040)	Travaux		
33581 (040)	frais accessoires			33581 (040)	frais accessoires		
33586 (040)	frais financiers			33586 (040)	frais financiers		
Total		151 837,87	0,00			151 837,87	0,00

Résultat prévisionnel clôture : + 92 640,39

- 107 242,87

- 14 602,48

Valeur du stock de terrains aménagés : 379 177,21 Fin 2020
 - 44 595 Ventes 2021 } 335 432,21
 + 850 Intérêts Prêts

**ZONE PAVILLONNAIRE « LE BOIS BLONDOT » - LES ECURES
VENTE D'UNE PARCELLE**

Madame le Maire indique qu'une demande d'acquisition de la parcelle cadastrée Section ZM N° 92 (Lot N° 19) située à la zone pavillonnaire « Le Bois Blondot » - Les Ecures a été faite par Mme BERNADY Carine domiciliée à LA SAUNIÈRE « 17, Rue de Peu Leby».

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

AUTORISE : - La vente à Mme BERNADY Carine de la parcelle cadastrée ZM N° 92 d'une superficie de 984 m² au prix de 15 € le m² soit 14 760 € TTC.

- Madame le Maire à signer la vente qui se fera sous la forme d'un acte administratif.

Les frais d'enregistrement seront à la charge de l'acquéreur.

**SYNDICAT DES ENERGIES DE LA CREUSE (SDEC) :
DEMANDE DE CONCOURS TECHNIQUE ET FINANCIER POUR
LE PROJET D'ILLUMINATION DU VIADUC**

Considérant :

Les statuts du Syndicat Départemental d'Electricité de la Creuse (S.D.E.C) du 7 juillet 2000 reçus à la préfecture de la Creuse le 19 octobre 2000,

L'arrêté préfectoral portant modification des statuts du Syndicat Départemental d'Electricité de la Creuse en date du 13 mars 2001

La délibération du comité syndical du 7 juillet 2000, décidant que le Syndicat Départemental d'Electricité de la Creuse intervienne à nouveau en éclairage public,

Les nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Electricité de la Creuse (S.D.E.C) approuvé par arrêté préfectoral du 23/06/2008, acceptant notamment la nouvelle dénomination du syndicat, « Syndicat Départemental des Energies de la Creuse »

Vu la loi 85/704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée, modifiée par l'ordonnance 2004/566 du 17 juin 2004,

Vu la loi d'orientation énergétique de juillet 2005 qui a mis en place le dispositif des certificats d'économies d'énergie (C.E.E)

Les collectivités locales sont des acteurs éligibles à ce dispositif et peuvent valoriser les économies d'énergie qu'elles ont réalisées par l'obtention de certificats

Par délibération du comité syndical en date du 11 décembre 2013, le S.D.E.C a décidé de proposer à ses membres (communes et communautés de communes) un service de collecte et valorisation des C.E.E dans le cadre de leurs opérations génératrices d'économies d'énergie

Vu l'article 7 du décret n°2010-1664 du 29 décembre 2010 « relatif aux certificats d'économie d'énergie » disposant que les bénéficiaires peuvent se regrouper ou désigner une tierce personne pour atteindre le seuil d'éligibilité ;

Considérant la réalisation par la collectivité d'opérations d'amélioration énergétique du patrimoine pour lesquelles le S.D.E.C peut valoriser les économies d'énergies réalisées par le biais du dispositif C.E.E

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

SOLLICITE le concours technique et financier du S.D.E.C (Syndicat des Energies de la Creuse) pour le projet d'éclairage public concernant les travaux d'illumination du Viaduc et charge le S.D.E.C du montage des dossiers de collecte et valorisation des C.E.E pour l'opération définie ci-dessus, et autorise Madame le Maire à signer la convention temporaire de co-maîtrise d'ouvrage entre le S.D.E.C et la commune relative aux installations d'éclairage public qu'il sera nécessaire d'établir avec le S.D.E.C pour la réalisation de l'opération désignée précédemment.

Par cette convention, la commune désigne le S.D.E.C comme maître d'ouvrage unique de l'opération

La convention précise les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage exercée et en fixe les termes.

SUIVI DES DOSSIERS

♦ **Projet éolien** : Mme le Maire informe le Conseil que le porte à porte informatif sur le projet est en cours, un compte rendu sera effectué par la Sté Boralex à l'issue de cette campagne d'information.

L'exposition prévue à la salle polyvalente de Glénic du 6 au 10 avril est dans l'attente de l'accord de Mme la Préfète.

Mme le Maire fait le compte rendu de la visite sur place du parc éolien de Quinssaines (Allier).

♦ **Communauté d'Agglomération du Grand Guéret :**

- **Eaux Pluviales Urbaines (EPU)** : Mme le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre de la future CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées) un cabinet de géomètre est chargé de réaliser des levés topographiques sur chaque commune de l'Agglomération afin d'estimer les longueurs de réseaux et fossés d'eaux pluviales urbaines.

AFFAIRES DIVERSES

♦ Mme le Maire informe le Conseil que Creusalis loue deux logements de l'immeuble situé au « 9, Le Pont » au Comité d'Accueil Creusois qui les mettra à disposition des personnes ayant subi des violences conjugales.

♦ Mme le Maire fait part au Conseil d'une proposition de motion de l'Association des Maires et Adjoints de la Creuse (AMAC 23) concernant la carte scolaire, le Conseil Municipal adopte cette motion.

♦ Mme le Maire indique au Conseil qu'elle a rencontré Mme l'Inspectrice d'Académie dans le cadre du renouvellement de la municipalité et également pour faire le point concernant l'Ecole maternelle de Glénic.

♦ Julien CHEBANCE fait le compte rendu du Comité syndical du SDEC.

◆ Philippe ISOLA fait le compte rendu des différentes réunions auxquelles il a assisté : Bibliothèque Multimédia du Grand Guéret (B.M.I), Commission Habitat, Commission Energie

◆ Georges GOUNY fait le compte rendu de la Commission Tourisme du 17 Mars dernier.

Les principaux sujets abordés : Point sur le FEDER Massif Central et le partenariat des pôles de pleine nature, présentation du rapport interne sur la stratégie 2021-2026 tourisme et sports de nature, proposition de travaux Budget Primitif 2021

◆ La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu Mardi 13 Avril 2021 à 19 H.